

Planification fiscale et patrimoniale pour les particuliers

21 septembre 2023 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Conseillers fiscaux
- Assureurs
- Banquiers
- Planificateurs financiers
- Gérants de fortune
- Fiduciaires
- Avocats
- Notaires
- Juristes

Contenu

- Prévoyance et fiscalité
- Déductibilité des frais d'immeubles
- Impôt sur les gains immobiliers
- Actualités en droit des successions
- Réflexions en cas de vente de droits de participations
- Revue de jurisprudence fiscale

Conditions-cadres

Des bases en fiscalité sont requises

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Quelques outils de planification fiscale et patrimoniale pour les particuliers

Vous saurez

- Mettre en œuvre les outils de planification fiscale et patrimoniale pour les particuliers exposés lors du séminaire

Responsable du séminaire et conférencier

Roberto Garruso, Expert fiscal diplômé,
RGA Conseil fiscal Sàrl

Conférenciers

Thierry De Mitri, Expert fiscal diplômé,
De Mitri Conseils SA

Mélanie Erb-Zimet, MLaw, experte fiscale
diplômée, Banque Bonhôte & Cie SA

Sébastien Liaudet, Expert fiscal diplômé,
Fiscaplan SA

Steve Pittet, Administration cantonale
des impôts VD, Responsable de la section
des gains immobiliers

Adrian Schneider, docteur en droit, LL.M,
TEP, avocat spécialiste FSA droit des
successions, Gross & Associés Avocats

Bertrand Tille, lic. iur. LL.M en droit euro-
péen, Administration cantonale des
impôts VD, Président du groupe de travail
Prévoyance et impôts CSI

Date

21.09.2023 journée entière

Lieu

Royal Savoy Hôtel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou
expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.00–08.25	Café d'accueil	
08.25–08.30	Introduction	Roberto Garruso
08.30–09.30	Prévoyance professionnelle <ul style="list-style-type: none">▪ Actualités et questions choisies	Bertrand Tille
09.30–10.15	Frais d'immeubles <ul style="list-style-type: none">▪ Point de situation et opportunités	Sébastien Liaudet
10.15–10.45	Pause-café	
10.45–12.00	Impôt sur les gains immobiliers <ul style="list-style-type: none">▪ Questions choisies	Steve Pittet Thierry De Mitri
12.00–13.30	Repas de midi	
13.30–14.30	Droit des successions <ul style="list-style-type: none">▪ Nouveautés et premières expériences	Adrian Schneider
14.30–15.30	Jurisprudence fiscale <ul style="list-style-type: none">▪ Revue et réflexions	Mélanie Erb-Zimet
15.30–16.00	Pause-café	
16.00–16.45	Vente de droits de participation <ul style="list-style-type: none">▪ Réflexes fiscaux et questions choisies	Roberto Garruso
16.45–17.00	Conclusion	Roberto Garruso

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.